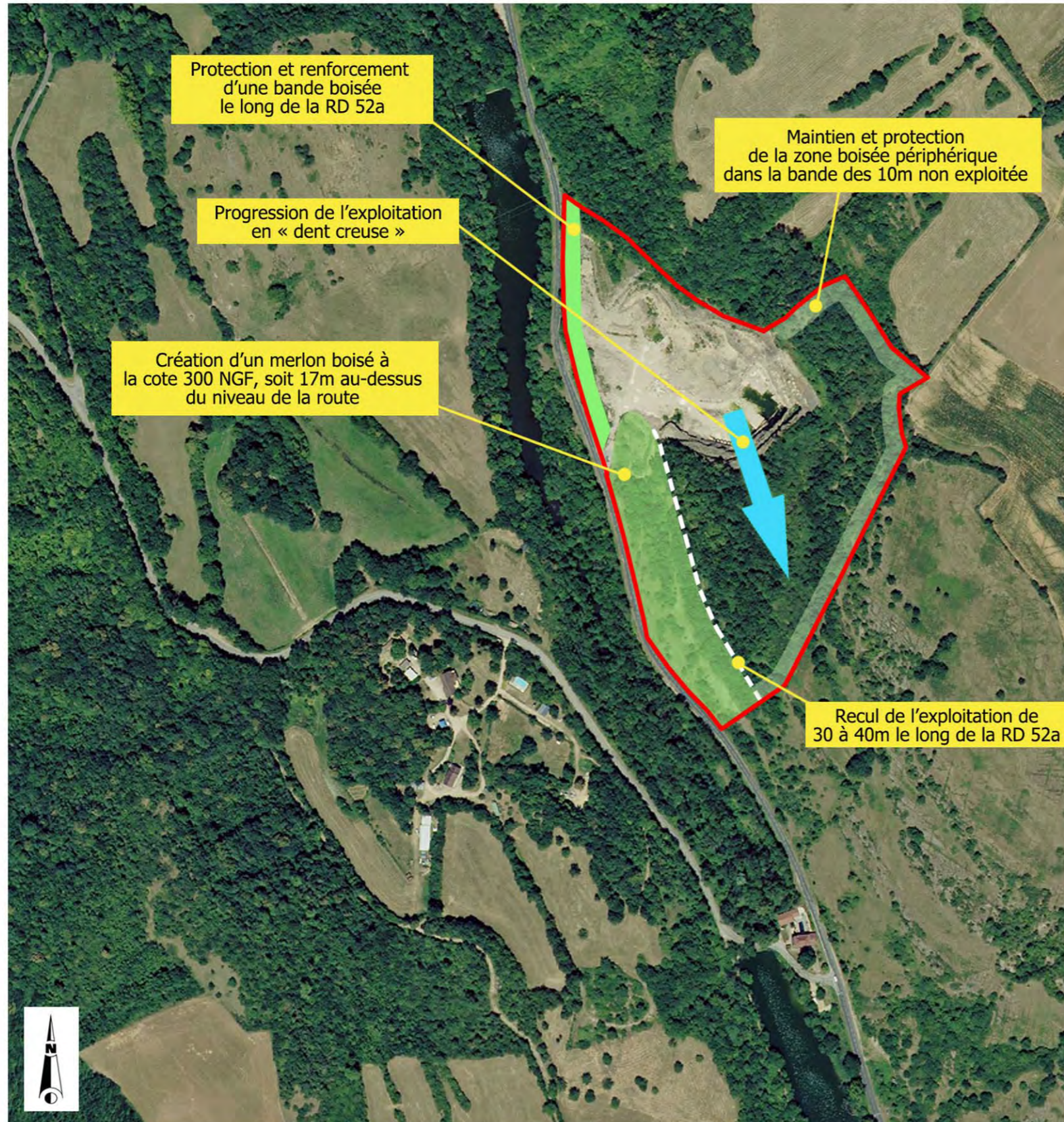


## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS



Le projet paysager vise à restituer au fur et à mesure de la progression de l'exploitation un secteur boisé inséré dans son environnement arboré actuel.

Cette restitution passe par plusieurs étapes :

- création d'un merlon de protection visuel et phonique au droit de la zone d'extension. Ce merlon implanté sur une bande de terrain délaissée de 30 à 40m de largeur, en bordure de la RD 52a, sera boisé avec des espèces arbustives locales.
- terrassement des fronts supérieurs avec des pentes de 45° et ensemencement par hydroseeding puis plantation.
- conservation en fin d'exploitation des fronts correspondant aux couches géologiques de pierres ornementales avec restitution de secteurs verticaux minéraux fissurés propices à l'implantation de l'avifaune rupestre et des chauves-souris.
- réaménagement du carreau par déroctage et apport de terre de découverte pour faciliter la reprise des végétaux et du reboisement.
- création d'une mare résiduelle qui permettra de collecter les eaux de pluie.

Ainsi, ces aménagements permettront de conserver la mémoire géologique de cette carrière tout en favorisant une reconquête végétale en harmonie avec le paysage du Val d'Amby.

